

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 septembre 2024

Situation des services d'urgences du Centre Hospitalier de Laval (53)

Le Centre Hospitalier (CH) de Laval est depuis longtemps confronté à des difficultés qui pèsent sur l'organisation de ses urgences, en raison de tensions en ressources humaines majeures. Ces contraintes démographiques mettent les équipes médicales à rude épreuve. Le dévouement et l'engagement dont elles font preuve est à saluer. Ainsi, nous constatons une régulation de l'accueil aux urgences du CH de Laval de plus en plus fréquente et sur des plages horaires de plus en plus étendues. Il convient de rappeler qu'en cas de régulation médicale, les patients continuent d'être accueillis aux urgences, mais sur orientation téléphonique d'un médecin régulateur. Elles ne sont donc pas « fermées ».

Le directeur général de l'hôpital a engagé une évolution de l'organisation des urgences de Laval avec sa gouvernance médicale afin de réduire le nombre de jours dits « régulés » et favoriser l'accueil de la population, qui est la priorité affichée sur le territoire. Cette évolution a fait l'objet de propositions par des professionnels de santé reconnus, et elles ont été validées par la Commission médicale de l'hôpital. L'ARS soutient donc la gouvernance de l'hôpital qui a engagé le déploiement de mesures structurelles, dont une organisation plus polyvalente entre les 3 segments d'activité (SAMU, SMUR et Service des urgences, pour renforcer ce dernier) depuis le 9 septembre dernier. Cette mesure est d'ailleurs déjà adoptée par de nombreux autres centres hospitaliers. Elle permet d'améliorer la répartition des charges de travail et d'optimiser les ressources médicales. En complément, le CHU d'Angers a proposé son soutien, notamment d'étudier le principe de prendre à sa charge une partie de l'activité de régulation des appels par le médecin, ce qui pourrait permettre de libérer du temps médical au CH de Laval. Ce projet doit être étudié pour garantir les délais de réponse et la qualité des soins, tant pour la Mayenne que pour le CHU d'Angers. Aucune décision n'a été prise à ce jour, et il est excessif d'inquiéter la population en indiquant qu'elle sera mise en danger.

L'Agence régionale de santé continue le dialogue avec les différents acteurs locaux, élus et professionnels de santé. La priorité commune étant de faire évoluer rapidement cette situation qui, depuis plusieurs mois, reste insatisfaisante pour la population. Il est essentiel de répondre, en toute continuité et sécurité, aux besoins en santé des Mayennais, tout en redonnant à ce service la capacité d'attirer et de stabiliser de nouveaux médecins pour renforcer ses effectifs de manière durable.

Une réunion de travail se tiendra à la Préfecture de Laval le 13 septembre 2024 avec les élus, directions d'établissements et représentants médicaux, associations et syndicats concernés, pour poursuivre les échanges sur la situation et définir collectivement les orientations futures. L'ARS insiste sur l'importance de maintenir un dialogue constructif, évitant les propos caricaturaux et excessifs, afin de trouver des solutions concrètes au bénéfice de tous.

Contact presse :

Département communication
ars-pdl-communication@ars.sante.fr - 06 78 26 56 94